AR Prefecture
017-211703475-20250224-2025_ST_DEC11-DE
Reçu le 26/02/2025

Ville de Saint Jean d'Angély

Saint-Jean-d'Angély, le 24 février 2025

DÉCISION DU MAIRE N° 2025_ST_DEC11

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D5 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure avec le Docteur Jean-Claude PLASSERAUD DESGRANGES, un avenant n° 1 au bail professionnel signé le 13 décembre 2024, précisant qu'à **compter du 1er mars 2025,** suite à des travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et l'accès à la fibre réalisés à la Maison de Santé Pluridisciplinaire, le loyer de base est augmenté de **soixante-quinze euros (75 €) hors actualisation 2025.**

Les autres articles du bail demeurent inchangés.

Article 2 : La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.

La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Mairie de Saint-Jean-d'Angély 17400 (Ch.-Mme)

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20250224-2025_ST_DEC11-DE
AR Préfecture le 26/02/2025
et par publication dématérialisée le 26/02/2025